

FORMATION

AIPR

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître la réglementation liée à l'avis ministériel
- Identifier les différents réseaux
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail à chaque situation

La formation permet de préparer le salarié au passage de l'examen AIPR.

PROGRAMME

- Etude de la [réforme](#)
- Etude de l'[organisation d'un chantier](#)
- Etude des [questions par catégorie](#) (concepteur, encadrant, opérateur) mises à disposition par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
- Passage de l'[examen AIPR](#)

EXAMEN

La réussite à l'examen permet l'obtention d'un [certificat nominatif valable 5 ans](#) et renouvelable pour 5 années supplémentaires sur justificatif.

L'examen est constitué d'une [épreuve théorique](#) basée sur un questionnaire à choix multiples :

- 40 questions pour les "Concepteurs" et "Encadrants"
- 30 questions pour les "Opérateurs"

Résultat immédiat avec remise du diplôme.

AIPR
Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

 *Accessibilité aux personnes en situation de handicap*



PUBLIC

3 catégories :

- Concepteur
- Encadrant
- Opérateur



DURÉE

0,5 jour



LIEU

- Inter : dans nos locaux de Toulouse (31) ou Massy (91)
- Intra : dans vos locaux



TARIF

- Inter : 130 € HT /pers.
- Tarif préférentiel en intra ou grand groupe



Nous sommes à votre écoute !
Devis sur demande

CONTACT

C.C.T.A - 12 rue d'Hélios - 31240 l'Union - contact@ccta.fr - 05 61 34 38 88 - www.ccta.fr

